

# SARL CS POUY NEGUE

Société Quadran  
433 chemin de Leysotte  
33 140 Villenave d'Ornon  
[www.quadran.fr](http://www.quadran.fr)

Toulouse, le 2 avril 2019

**Direction Départementale des Territoires et  
de la Mer des Landes  
Service Nature et Forêt  
351 Boulevard Saint-Médard  
BP 369  
40012 MONT DE MARSAN Cedex**

**Objet : Dossier de demande d'autorisation de défrichage – Commune de Cère**

*Dossier suivi par :*  
Simon THOMANN  
Tél : 06 69 66 22 58  
E-mail : s.thomann@quadran.fr

Madame, Monsieur,

La société Quadran, via sa filiale CS POUY NEGUE, développe actuellement sur la commune de Cère, lieu-dit Pouy Nègue, un projet de centrale photovoltaïque au sol.

Le présent dépôt de demande représente une démarche nouvelle et n'est pas en lien avec les demandes de permis de construire déposées le 27 avril 2018 par les sociétés CS POUY NEGUE et CS POUY NEGUE 2. En effet, dans le respect de la charte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, la présente demande de défrichage et la demande de permis de construire associée représente un projet nouveau et s'insèrent dans un projet photovoltaïque au sol global, porté par les sociétés CS POUY NEGUE et CS POUY NEGUE 2, respectant une emprise totale limitée à 60 ha au sein de la commune d'implantation de Cère (soit l'abandon des secteurs 1 et 5 étudiés dans l'étude d'impact jointe à la présente).

La centrale solaire POUY NEGUE comprend 8 locaux techniques (dont un poste de livraison), une clôture périphérique et des structures métalliques supportant des panneaux photovoltaïques. L'emprise du projet porte sur une surface totale d'environ 22,89 ha (pistes d'exploitation inclus) pour une puissance à ce jour estimée à 16,85 MWc.

Les terrains d'emprise du projet ont été sélectionnés parmi l'ensemble du foncier communal de Cère endommagé en 2009 par la tempête Klaus. Aujourd'hui, le site est pour partie occupé de landes et de régénérescences naturelles de pins. Dans le cadre du défrichage du projet, des boisements compensateurs seront mis en œuvre. À cet effet, des conventions ont été signées avec l'opérateur forestier Alliance, avec un coefficient de 2 pour 1.

Une demande de Permis de Construire a également été déposée en Mairie de Cère, permettant une instruction des deux procédures en parallèle (défrichage + permis de construire).

Enfin, pour faire suite à votre courrier du 9 janvier 2019 faisant état de l'incomplétude de notre demande initiale, le présent dossier est complété d'une cartographie des habitats oiseaux avec la localisation des espèces recensées.



Aussi je vous prie de trouver joints au présent courrier :

- 6 exemplaires en version papier du dossier comprenant :
  - o Le dossier de demande d'autorisation de défrichage,
  - o L'étude d'impact,
  - o La carte des habitats oiseaux avec la localisation des espèces recensées.
  
- 2 exemplaires sur CD-ROM de ce même dossier (inclus dans 2 des chemises)

Vous remerciant par avance du bon traitement de la présente demande, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Simon THOMANN  
*Chef de Projets*



QUADRAN Groupe Direct Énergie  
433 Chemin de Leysotte  
33140 Villenave d'Ornon

